



Titre de sejour commercant

Par **SabrinaDagh**, le **12/05/2017** à **19:36**

Bonsoir,

J'ai renouvelé mon titre de sejour en janvier en le changeant en statut Commerçant, apres avoir eu le premier vie privé et familiale et a cause d'un divorce des les premiers mois de mon entrer en france, j'avais pas autre choix aue de balancer sur ce statut... j'ai créé mon entreprise et c'est la 1ere annee du coup j'ai des clients mais j'ai du mal a faire le chiffre d'affaire cette annee je voudrai savoir si le bilan est moins de 7060€ est ce qu'on me donnera un refus en decembre?

Et deuxiemement je travaille dans un magasin a temps partiel CDI un contrat que j'ai deccroché auand j'avais mon titre de sejour vie privee et familiale, est ce que j'ai le droit de continuer a bosser ou je dois demissionner? Sachant que mon patron ne m'a pas demandé ma nouvelle carte!

Je vous prie de m'eclairer sur la situation s'il vous plait c'est tellement compliqué...
je vous remercie d'avance